

---

Adresse de la société populaire de Cuisery (Saône-et-Loire) qui envoie le procès-verbal de la fête du 30 germinal, quand les citoyens ont renouvelé leur serment de fidélité à la Convention, lors de la séance du 4 prairial an II (23 mai 1794)

---

**Citer ce document / Cite this document :**

Adresse de la société populaire de Cuisery (Saône-et-Loire) qui envoie le procès-verbal de la fête du 30 germinal, quand les citoyens ont renouvelé leur serment de fidélité à la Convention, lors de la séance du 4 prairial an II (23 mai 1794). In: Tome XC - Du 14 floréal au 6 prairial An II (3 mai au 25 mai 1794) pp. 566-567;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_1972\\_num\\_90\\_1\\_27415\\_t1\\_0566\\_0000\\_18](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1972_num_90_1_27415_t1_0566_0000_18)

---

Fichier pdf généré le 30/03/2022

## 30

Les administrateurs du district de Millau, département de l'Aveyron, présentent à la Convention nationale le tribut de leur reconnaissance, la félicitent sur ses travaux et sur son énergie à déjouer les contre-révolutionnaires, et l'invitent à rester à son poste.

Mention honorable et insertion au bulletin (1).

[*Millau, s.d.*] (2).

« Représentants du peuple,

Pénétrés de reconnaissance, comme le sont tous les vrais républicains, les administrateurs et agent national du district de Millau, viennent vous présenter le tribut mérité. Vous avez jusqu'ici rendu les destinées favorables à la France par votre énergie et votre vigilance soutenue vous avez comblé les abîmes que creusaient sous les pas de la révolution les malveillans coalisés contre elle, vous avez arraché le masque à l'hypocrisie et précipité dans le néant ces tartufes avec leurs projets contre-révolutionnaires; vous avez imprimé une marche aux gouvernements dont l'histoire ne fournit aucun exemple, et qui fait l'admiration du monde; enfin vous avez conduit le vaisseau de l'Etat à travers mille écueils, et vous l'avez garanti; la mer sur laquelle il vogue est encore orageuse, il faut pour le conduire jusqu'au port où le français doit trouver le honneur, le même pilote; il faut des hommes exercés à manier la machine politique et jouissant de la confiance, pour la sauver; vous seuls, dignes représentants, réunissez ces qualités essentielles; restez à votre poste, nous en exprimons le vœu formel parce que le salut de la patrie l'exige. »

DUMAS, LOIREAU, MAURIN, BONHOME, DESCUREL,  
Pierre MONTEL fils, MELLORT, REUVELET.

Par le directoire et le conseil:  
VILLAVIN.

## 31

La Société populaire de Montferme, ci-devant Saint-Rambert, département de l'Ain, félicite la Convention nationale d'avoir fait tomber sous la hache de la loi les Danton, Basire, Fabre d'Eglantine, Héroult de Séchelles, Philippeaux et leurs complices.

Mention honorable et insertion au bulletin (3).

[*Montferme, 10 flor. II*] (4).

« Législateurs,

C'est aux hommes purs qu'il appartient d'applaudir à la vertu, à l'énergie des représentants du peuple français: la vérité se ternit en pas-

(1) P.V., XXXVIII, 75.

(2) C 305, pl. 1142, p. 27.

(3) P.V., XXXVIII, 75. B<sup>in</sup>, 10 prair. (1<sup>er</sup> suppl<sup>1</sup>).

(4) C 306, pl. 1154, p. 6.

sant par la bouche du méchant, comme le diamant en traversant la fange. D'ailleurs, n'est ce pas pour le juste, que travaille la Convention? C'est donc à lui à la bénir, tandis que le méchant exhale, contre elle, toutes les imprécations du crime.

Législateurs, vous avez appelé sur la tête des nouveaux conspirateurs, la hache de la loi; et les Danton, les Basire, les Fabre d'Eglantine, les Héroult de Séchelles et une partie de leurs complices ne sont plus; qui doit donc espérer de nous redonner des fers, après le déchirement d'une trame aussi scabieusement ourdie?

Conspirateurs de tous les pays, tremblez au seul nom de la Convention; et vous, amis de la patrie, pour qu'elle emploie ses veilles, ne le prononcez qu'avec des témoignages de reconnaissance. »

GUILLEMOT (*présid.*), AUGER (*secrét.*),  
GARIN (*secrét.*).

## 32

La Société populaire de Buix, département de la Drôme, proteste de son attachement à la Convention nationale et l'invite à rester à son poste.

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

## 33

La Société populaire de Cuisery, département de Saône-et-Loire, annonce que, pour resserrer les liens de la fraternité, elle a célébré, le 30 germinal, la fête de l'Union. Elle envoie le procès-verbal de cette fête, dans laquelle tous les citoyens ont renouvelé leur serment de fidélité à la représentation nationale. « Guerre aux conspirateurs, dit-elle, respect aux propriétés et aux bonnes mœurs; honneur à la vertu, à la probité et à la justice telle est la devise que nous avons adoptée. Elle sera bientôt, nous n'en doutons pas, la base de la conduite de tous les Français. »

Mention honorable, insertion au bulletin et renvoi au Comité d'instruction publique (2).

[*Cuisery, 6 flor. II*] (3).

« Citoyens représentants du peuple,

Tandis que nos ennemis conspirent contre notre société, cette société, persuadée que le seul moyen de déjouer leurs complots est de resserrer les liens de la fraternité, a célébré décadi dernier la fête de l'union.

Nous vous adressons, Citoyens représentants, le procès-verbal de cette fête. Oui, tous les frères, pénétrés de la plus vive reconnaissance pour vos glorieux travaux, vous ont juré un attachement inviolable.

Guerre aux conspirateurs, respect aux propriétés et aux bonnes mœurs, honneur à la vertu, à la probité et à la justice; telle est la

(1) P.V., XXXVIII, 75. B<sup>in</sup>, 10 prair. (1<sup>er</sup> suppl<sup>1</sup>).

(2) P.V., XXXVIII, 76. B<sup>in</sup>, 9 prair.

(3) F<sup>17</sup> 1010<sup>c</sup>, pl. 2, p. 3244.

devise que nous avons adoptée à votre exemple Puisse-t-elle être bientôt la base de la conduite de tous les Français. S. et F.»

ROYER cadet, CROPET, LAFARGE (*présid.*).

## 34

La Société populaire de Cosme, département du Gard, écrit à la Convention nationale qu'elle se réunit à toutes les Sociétés du département, pour la prier de leur accorder la prolongation du séjour du représentant du peuple Borie.

Insertion au bulletin, et renvoi au Comité de salut public (1).

## 35

Les administrateurs du directoire du district de Wissembourg transmettent à la Convention nationale les procès-verbaux de 5 communes palatines, dans lesquels elles demandent leur réunion à la République française. « Accomplissez notre vœu le plus cher, disent les habitants de ces communes, celui de devenir Français; nous vous promettons que nous tâcherons d'être dignes de vous: nos biens, nos corps, nos enfans, en un mot tout ce que nous avons est à vous; disposez-en pour l'affermissement de la République, et pour l'extirpation du dernier tyran; nous bénirons le jour où vous direz: Allez combattre avec les Français, leurs barbares ennemis; pour votre récompense, il vous est accordé le titre glorieux de citoyens français, de républicains ».

Insertion au bulletin, renvoi au Comité de salut public (2).

[*Wissembourg, 22 flor. II*] (3).

Nous vous transmettons, Citoyens représentants du peuple, les procès-verbaux et la pétition de cinq communes palatines qu'elles nous ont remis pour les envoyer. Elles nous ont prié d'intercéder auprès de vous pour les réunir à la République française et nous nous acquittons de cette commission avec d'autant plus de plaisir qu'elle nous procure l'occasion de vous montrer par des effets, que l'amour pour la liberté fait toujours plus de progrès, et qu'il existe un feu que les despotes, en vain s'efforcent d'éteindre dans le cœur de l'homme. Oui, bientôt ce feu divin même embrasé par les forfaits des tyrans, consumera ces monstres et en délivrera le genre humain.

BARTHOLD (*présid.*), Etienne HEYDENECK, JEYNEL (*agent nat. provisoire*), AVOLAY (*secrét.*), HOEFFNER.

[Suivent, en langue allemande, les pétitions de Zupfligen, Gonklingen, Frankwiller, et 2 noms illisibles.]

(1) P.V., XXXVIII, 76. B<sup>in</sup>, 8 prair. (suppl<sup>t</sup>); Saint-Côme-de-Marvejols.

(2) P.V., XXXVIII, 76. B<sup>in</sup>, 8 prair. (suppl<sup>t</sup>); *J. Matin*, n<sup>o</sup> 702; *J. Lois*, n<sup>o</sup> 603; *Mess. soir*, n<sup>o</sup> 644; *M.U.*, XL, 71; *Rép.* n<sup>o</sup> 155; *J. Sablier*, n<sup>o</sup> 1336; *Audit. nat.*, n<sup>o</sup> 608; *J. Paris*, n<sup>o</sup> 509; *C. Eg.*, n<sup>o</sup> 644.

(3) D IV<sup>ois</sup> 88 (Bas-Rhin).

## 36

La Société populaire de Melun envoie les procès-verbaux des séances qui ont été consacrées à l'épuration de ses membres.

Renvoyé au Comité de sûreté générale (1).

## 37

La commission des transports et convois militaires envoie l'exposé des motifs qui l'ont déterminée à suspendre provisoirement le citoyen Leroy, directeur des postes à Lyon-la-Forêt.

Renvoi au Comité de salut public (2).

## 38

Une députation de la Société populaire de Senlis est admise à la barre: elle félicite la Convention nationale sur ses travaux notamment sur le décret du 18 floréal: elle présente deux cavaliers jacobins armés et équipés.

Mention honorable, insertion au bulletin (3).

L'ORATEUR de la députation:

Le génie martial et belliqueux de la liberté plane sur toute la surface de la République française, c'est lui qui enflâme tous les cœurs des sans-culottes, c'est lui qui électrise leur âme, et leur fait donner journellement des preuves multipliées de leur patriotisme et de leurs vertus républicaines.

La Société populaire et régénérée de Senlis, ainsi que plusieurs bons citoyens de la commune, Législateurs, pénétrés de cet entier dévouement au bien public et général, se sont cotisés pour monter et équiper deux cavaliers jacobins que nous vous présentons; un troisième les accompagnerait si nous n'avions pas cru mieux servir la patrie en montant un gendarme, en fournissant l'équipement à un autre, tous deux résidants en cette commune appelés aux frontières et retenus par l'impuissance de faire aucune dépense. Tous ces braves frères ne laisseroient rien à faire à notre reconnaissance si l'un d'eux n'avoit une mère, et les trois autres des femmes et des enfans à secourir; y pourvoir amplement fut un devoir doux à remplir pour nous; c'est ainsi que les bonnes actions ne restent pas sans récompense, et qu'elles deviennent la source inépuisable de la félicité publique, et de toutes les vertus.

Recevez le serment de ces intrépides défenseurs de la liberté; ils les tiendront et le nôtre est de vivre ou de mourir pour la République.

Pour vous Législateurs de la sainte Montagne, vous qui par un décret aussi juste que véridique,

(1) P.V. XXXVIII, 77.

(2) P.V. XXXVIII, 77.

(3) P.V., XXXVIII, 77. (Minute du p.v. C 306, pl. 1135, p. 35); B<sup>in</sup>, 10 prair. (1<sup>er</sup> suppl<sup>t</sup>); *Débats*, n<sup>o</sup> 611, p. 41; *Mon.*, XX, 539; *J. Sablier*, n<sup>o</sup> 1326.